

ADMINISTRATION ET PUBLICITE
Abonnement payable d'avance.

Canada—Excepté cité
de Québec..... 75c.
Cité de Québec et pays
étrangers..... 1.50

Tarif des annonces 10c. la ligne
Annonces classifiées 1c. du mot
minimum .50 sous.

Pour abonnement et annonces
écrire au "Bulletin de la
Ferme" 111 Côte de la Montagne,
(Édifice Morin) Québec
Casier postal 129—Tél. 2 4297

LE BULLETIN DE LA FERME

REVUE TECHNIQUE HEBDOMADAIRE

Consacrée au Service des Cultivateurs de Progrès

ADMINISTRATION & RÉDACTION

111 CÔTE de la MONTAGNE 111
QUÉBEC

RÉDACTION ET
COLLABORATION

Cette revue est consacrée aux
intérêts de la ferme et du foyer
rural.

Elle est rédigée par un comité
de techniciens et de praticiens
agricoles, assistés de collaborateurs
occasionnels et de correspondants
de diverses institutions agricoles.
Toute collaboration est soumise au
contrôle du directeur.

La correspondance concernant
la rédaction doit s'adresser au
Directeur du "Bulletin de la Ferme",
Casier postal 129 Haute-Ville, Québec.

Volume XII

QUÉBEC, LE 6 NOVEMBRE 1924

Numéro 45

Page de la Coopérative Fédérée de Québec.

Des volailles du Lac Saint-Jean

Une consignation importante arrivée à Montréal

Pour la première fois, les cultivateurs du Lac Saint-Jean ont expédié une forte consignation de volailles vivantes sur le marché de Montréal, par l'entremise de notre **Coopérative Fédérée**. L'expérience a pleinement réussi: les expéditeurs ont obtenu un prix supérieur à celui du marché local, grâce à l'excellence de leurs produits.

La transaction s'est faite selon les principes de la coopération, avec les bons offices de M. Abel Raymond, du service fédéral d'aviculture. Sept paroisses y ont contribué: St-Méthode, St-Félicien, St-Prime, Roberval, Albanel, Normandin et La Doré; il a fallu trois jours seulement pour remplir un wagon complet, qui était rendu à Montréal, dix-huit-heures à peine après son départ de Roberval.

La consignation, reçue aux entrepôts de la **Coopérative Fédérée**, a été traitée selon les procédés ordinaires pour une vente rapide qui a été effectuée le lendemain. Elle renfermait 1948 têtes de poulets et de volailles, d'un poids total de 8,221 livres, qui ont réalisé la somme de \$1,729.83, soit une moyenne de 17 sous la livre, net, déduction faite des frais d'expédition qui se sont élevés à \$333.04.

On a remarqué 6 poulets de choix, pesant 26 livres, qui ont obtenu le prix de 26 sous la livre; 135 poulets, classe No 1, d'un poids global de 600 livres, qui ont fait 21 sous la livre; 497 poules, No 1, formant 2540 livres, qui se sont vendues à 24 sous la livre; et 752 poules No 2, d'un poids total de 3112 livres, qui ont réalisé 21 sous la livre.

Les prix, la classification et les conditions de la vente ont donné entière satisfaction aux intéressés du Lac Saint-Jean et à la **Coopérative Fédérée**. Tous forment des vœux pour que des expéditions du même genre se renouvellent, dans tous les districts de la province.

Les propagandistes de la coopération essuient quelquefois des revers. Au Lac Saint-Jean tout particulièrement, ils sont en lutte à des manœuvres lancées par des spéculateurs qui déprécient leur œuvre et tournent la **Coopérative** en dérision. Tout de même, ils ont fièrement réussi leur premier envoi de volailles vivantes, malgré les préjugés dressés contre eux.

Aujourd'hui, la **Coopérative Fédérée** rapproche singulièrement d'un marché très avantageux les cultivateurs du Lac Saint-Jean, comme elle l'a fait pour les pêcheurs de la Gaspésie.

Deux autres témoignages

De Louiseville et de Sainte-Ursule, nous arrivent de nouveaux témoignages en faveur du mode de paiement du lait d'après sa richesse en matière grasse. Ce sont deux fabricants de beurre et de fromage qui nous expriment leur entière satisfaction.

M. Joseph Paquin, de Sainte-Ursule, nous écrit:

"Plusieurs de nos clients qui redoutaient beaucoup ce nouveau procédé, se proposent maintenant d'augmenter considérablement leur troupeau, parce qu'ils sont contents d'être payés pour la matière grasse qu'ils apportent; plusieurs parasites qui étaient payés aux dépens des autres obtiennent maintenant selon leur dû. A part ces parasites, personne ne voudrait reprendre l'ancienne manière du paiement du lait."

Et M. Albert Grenier, fabricant de beurre de Louiseville, de nous dire, à son tour:

"La loi qui oblige les fabricants à payer le lait selon sa matière grasse n'a opéré aucun changement ici, puisque ce procédé était en vigueur depuis quatre ans, à la demande même de mes clients. L'an dernier, j'ai reçu du très bon lait et j'ai obtenu un prix de \$30. dans le concours organisé par la **Coopérative Fédérée**. Cette année, j'ai adopté le même procédé afin d'éliminer les intermédiaires que j'employais autrefois, et tout le monde est satisfait."

Notre fromage vaut celui d'Ontario

Le docteur A. T. Charron, chimiste du Ministère de l'Agriculture, en est arrivé aux conclusions suivantes, au sujet du fromage de la province de Québec.

"Dans le but de déterminer si la préférence de prix accordée au fromage Western sur le marché anglais, était justifiable, nous avons entrepris d'examiner un certain nombre d'échantillons des meilleurs fromages d'Ontario et d'un nombre d'échantillons représentant bien la qualité moyenne des fromages produits dans la province de Québec. Sous le rapport de la saveur, les experts anglais avaient exprimé l'opinion que le fromage de Québec valait tout autant que le fromage d'Ontario. Sous le rapport de l'emballage, nous avions la certitude qu'il n'existait aucune différence entre ces fromages."

"Il nous restait à établir leur valeur alimentaire respective. L'analyse nous a fourni des résultats qui nous ont permis de tirer les conclusions suivantes:

1°—D'après les analyses comparatives faites, il ressort que le fromage de la province de Québec contient, en moyenne, 1.21% plus de matière grasse que le fromage d'Ontario.

2°—Le fromage d'Ontario a été trouvé contenir .57% plus de caséine que le fromage de Québec.

3°—Sous le rapport de la valeur nutritive, 100 livres de fromage de Québec valent 102 livres de fromage d'Ontario."

Affiliation de la Coopérative St-Jacques

Le 17 octobre avait lieu, à St-Jacques l'Achigan, une assemblée du bureau de direction de la Coopérative locale, pour décider l'affiliation de cette société à la **Coopérative Fédérée**.

MM. J.-B. Cloutier, Inspecteur des Coopératives, Sylvestre, agronome, et Mandeville, propagandiste, assistaient à cette réunion.

Après les explications données par M. Cloutier, il fut proposé par M. Donat Forest, appuyé par M. Jos. Landry, directeur, que le président, M. J.-B. Dugas, et le secrétaire, M. Jos. Coderre, soient autorisés à signer le contrat d'affiliation de la société coopérative de St-Jacques-l'Achigan, à la **Coopérative Fédérée de Québec**.

Adopté à l'unanimité.

Assistaient aussi à cette réunion, les directeurs suivants: MM. J. B. Dugas, président, M. Donat Forest, M. Jos Landry.

De nouveaux progrès

St-Prime:—Le 20 octobre au soir, les cultivateurs de cette paroisse se réunissaient pour causer de coopération; le premier sujet à l'étude a été l'organisation d'un "Cercle de Jeunes Eleveurs" proposé par M. Langevin, agronome, et M. Boily, propagandiste en industrie animale pour le Ministère de l'Agriculture d'Ottawa.

Il suffisait de quelques explications sur les avantages qu'apporte l'organisation d'un "Cercle de Jeunes Eleveurs" dans une paroisse, pour grouper au moins dix jeunes garçons dont les parents consentent à faire l'achat d'une jeune vache de race pure. Avec le concours de cultivateurs aussi progressifs, il n'est pas étonnant de voir s'organiser, dans cette paroisse, une bonne coopérative locale. Il ne faut pas passer sous silence l'aide de M. Eugène Ouellet, propagandiste de la **Coopérative Fédérée**.

Les cultivateurs de St-Prime n'ont pas hésité à saisir l'occasion qui leur était offerte; dès lundi, le 20 octobre, l'incorporation de la coopérative locale était officielle, et l'on procéda à l'élection du bureau de direction. Parmi les membres présents à cette assemblée l'on remarquait: M. le curé de la paroisse, président l'assemblée; M. Aug. Rainville, directeur de la Coopérative Fédérée; MM. Alfred Roy, Jos. Rainville, Alph. Lebœuf, Philias Routhier, Honoré Bélanger, Paul Rainville, Thomas Ouellet, Etienne Ouellet, Edmond Grenier, Arthur Rainville, Joseph Perron, Adélar Perron, Ulysse Bouliane, ainsi que plusieurs autres.

Roberval:—A l'assemblée des membres de la coopérative locale de cet endroit, tenue mardi le 21 octobre, il a été proposé par M. Boivin que MM. Philippe Pelletier, Louis Vézina, Joseph Tremblay (Rémi), Louis Moreau, Harry Gagnon, soient nommés directeurs; ce qui fut secondé par M. Emile Dufour, et unanimement adopté.

Il fut proposé par M. Philippe Pelletier, appuyé par M. Louis Girard, que les membres autorisent le bureau de direction à compléter les détails de l'affiliation actuellement en pourparlers. Adopté unanimement.